

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/GEN/14  
29 novembre 2004

(04-5174)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## DÉCLARATION DE L'ISO SUR SES ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Réunion du Comité des obstacles techniques au commerce  
du 4 novembre 2004

Le document ci-après, daté du 4 novembre 2004, est distribué à la demande de l'Organisation internationale de normalisation.

### I. INTRODUCTION

1. Il est important que les pays en développement aient accès et participent, le plus pleinement possible, aux activités internationales de normalisation et aux activités connexes d'évaluation de la conformité et que, par conséquent, ils bénéficient des transferts de technologie que les normes rendent possibles, en adaptant leurs produits et services aux prescriptions mondiales et en prouvant qu'ils se conforment aux exigences des marchés. Ils peuvent de la sorte devenir plus compétitifs, obtenir une plus grande part des marchés et de meilleurs prix pour leurs exportations. C'est aussi là pour eux un moyen de mieux résister à des importations dont la qualité laisse à désirer ou d'accroître leur compétitivité pour attirer les investissements ou les commandes et stimuler l'activité économique. Enfin, c'est une bonne formule pour faciliter le développement et rendre plus efficaces les infrastructures et les réseaux.

2. Le développement durable n'est pas un objectif qu'un pays ou une région puisse atteindre isolément, en laissant les autres à la traîne. Mieux sensibiliser l'opinion, renforcer les capacités et favoriser la participation des pays en développement sont donc des tâches auxquelles l'ISO attache une grande importance. Quelque 110 des 146 Membres de l'Organisation sont des pays en développement ou des pays en transition. Cette réalité a poussé l'ISO et ses membres à mettre au point des programmes d'amélioration des infrastructures et capacités en matière de normalisation des pays en développement et à renforcer la participation de ceux-ci aux activités internationales de normalisation et aux activités apparentées d'évaluation de la conformité.

### II. PLAN D'ACTION DE L'ISO EN FAVEUR DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

3. L'ISO a pour vision globale de faire en sorte que les normes internationales contribuent au progrès économique et social en facilitant les échanges, en améliorant les produits et les services, tout en répandant dans le monde les technologies et les bonnes pratiques. Par ailleurs, l'un des principaux objectifs du *Plan stratégique de l'ISO 2005-2010 – Des normes pour un monde durable* – que l'Assemblée générale de l'ISO a adopté en septembre 2004 – est d'accroître la sensibilisation et les capacités des pays en développement en matière de normalisation internationale et d'activités apparentées. Il est aussi de promouvoir la participation active des pays en développement aux travaux de l'ISO. Les pays en développement membres auront accès aux outils, aux processus et aux

programmes qui les aideront à renforcer leurs capacités, à participer efficacement aux travaux techniques de l'ISO et à mettre en œuvre les normes internationales.

4. Le *Plan d'action quinquennal de l'ISO pour les pays en développement 2005-2010 – Des normes pour le progrès* – représente la mise en œuvre des éléments du Plan stratégique de l'ISO relatifs aux pays en développement. Ce plan d'action repose sur de vastes consultations avec les membres de l'ISO effectuées au moyen d'enquêtes<sup>1</sup> et de séminaires régionaux, dont certains ont été organisés en collaboration avec l'OMC, et sur des activités de suivi menées par l'Équipe spéciale de l'ISO pour les pays en développement à l'intention du Conseil de l'ISO. Ce plan s'adresse aux membres de l'ISO et aux organisations régionales ainsi qu'aux organisations internationales susceptibles d'apporter un financement. Ce document porte aussi sur l'identification des besoins, l'administration, le financement et la supervision d'activités entreprises en faveur des pays en développement. Par ailleurs, l'engagement pris par l'ISO d'aider ses membres en développement est maintenant proclamé au plus haut niveau dans le *Code d'éthique de l'ISO*.

5. Les cinq objectifs suivants, pour 2010, sont énoncés dans le *Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement*:

- sensibiliser davantage les principaux acteurs des pays en développement au rôle que joue la normalisation dans la croissance économique, le commerce mondial et le développement durable;
- renforcer les moyens dont disposent les membres de l'ISO et les parties prenantes pour développer les infrastructures de normalisation et participer aux activités internationales de normalisation;
- accroître la coopération nationale et régionale pour favoriser le partage de données d'expérience et de ressources, de moyens de formation et de techniques de l'information et de la communication;
- amplifier les moyens de communication électroniques et développer la connaissance spécialisée des outils TI pour assurer la participation aux activités internationales de normalisation, atteindre les parties prenantes et permettre une utilisation efficace des services électroniques de l'ISO;
- accroître la participation des pays en développement à la gouvernance et aux travaux techniques de l'ISO pour qu'ils puissent faire connaître leurs priorités ainsi que contribuer à l'élaboration du contenu technique des produits de l'ISO et exercer une influence en la matière.

6. Il a été défini trois groupes d'actions pour atteindre ces objectifs:

- a) Groupe d'action 1: Tirer le meilleur parti possible de l'appartenance à l'ISO
  - associer les pays en développement aux structures de gouvernance de l'ISO, élargir le rôle du Comité de l'ISO sur les questions concernant les pays en développement (DEVCO) et encourager les mises à niveau;

---

<sup>1</sup> ISO/DEVCO - TMB Survey on Standards, Regulations and Conformity Assessment in Developing Countries, 2002; WTO Survey of Needs of Developing Countries in the TBT field, 2002; IAF/ILAC Survey on Needs of Developing Countries in the Field of Accreditation.

- offrir aux membres de l'ISO une assistance de base pour leur faciliter l'accès à l'information générique et aux services électroniques mis à disposition par le Secrétariat central de l'ISO;
  - encourager et renforcer la participation aux travaux techniques de l'ISO.
- b) Groupe d'action 2: Apporter une assistance et une formation ciblées
- développer les services de formation et étoffer la production de matériels didactiques;
  - fournir une assistance en vue de l'utilisation et du maniement des outils d'information et de communication.
- c) Groupe d'action 3: Susciter la participation des régions, des organisations internationales et des organismes de donateurs
- favoriser la coopération régionale;
  - encourager les partenariats avec les organisations internationales et les organismes de donateurs.

7. L'OMC et l'ISO ont de solides relations reposant sur le partage d'objectifs se rattachant à la transparence, au consensus, à un souci global de pertinence ainsi que sur des considérations stratégiques propres à chaque organisation. L'Examen triennal a souligné la nécessité de promouvoir de bonnes pratiques réglementaires et, notamment, de se conformer aux normes internationales et aux procédures d'évaluation de la conformité. Cela ne peut que conduire à un renforcement de la coopération entre les deux organisations.

8. Les domaines de coopération entre l'OMC et l'ISO se rapportent essentiellement à:

- la fourniture d'informations sur le rôle que jouent les normes et l'évaluation de la conformité dans la promotion des échanges commerciaux mondiaux;
- l'examen des bonnes pratiques réglementaires et l'utilisation de normes et procédures d'évaluation de la conformité reconnues sur le plan international;
- l'apport, par l'intermédiaire du Centre d'information ISO/CEI, de renseignements sur les rapports entre l'OMC, l'ISO et la CEI en ce qui concerne le commerce mondial et les organismes à activité normative qui ont accepté le *Code OTB de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes de l'OMC*. Le Centre d'information a maintenant un site Internet accessible au public, dont l'adresse est la suivante: [www.standardsinfo.net](http://www.standardsinfo.net); ce site contient aussi des publications de référence concernant l'élaboration et l'utilisation des normes, que l'on peut consulter, et ouvrir l'accès aux normes et à l'information s'y rapportant.

9. Pour tout renseignement sur le rôle de l'ISO dans la fourniture d'assistance technique aux pays en développement, n'hésitez pas à contacter:

M. Bernardo Calzadilla-Sarmiento  
Directeur des programmes de développement et de formation  
Organisation internationale de normalisation (ISO)  
1, rue de Varembé  
1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 733 34 30  
Courrier électronique: [calzadilla@iso.org](mailto:calzadilla@iso.org)  
Adresse Internet: [www.iso.org](http://www.iso.org)

---